



# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

## Séance du 3 mai 2021

L'an deux mil vingt et un, le trois mai à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Anne-Marie MIVELLE, Gérard MUGNIOT, Lydie CHANEZ, Carmen VALLET, Pascale DUSSOUILLEZ, Joël ALPY, Camille BARBAZ, Olivier BLANCHARD, Aurore BRULPORT, Olivier BOILLOT, Stéphanie BRANTUS, Jacques DAYET, Maxime FOURNY, Michaël FUMEY, Étienne MILLET, Philippe SCHENCK, Valérie VUILLERMOT.

Était absent excusé : Martial VERNEREY

Mme Anne-Marie MIVELLE a été désignée comme secrétaire de séance.

*La séance est ouverte à 20h.*

---

### **Modification du compte-rendu de la séance du 12 avril 2021**

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de modifier le compte-rendu de la séance du 12 avril 2021. En effet, lors de l'examen des points relatifs aux finances, les élus ont, à l'unanimité, pris une nouvelle délibération relative au projet de création d'un bassin de trop plein, à son plan de financement et aux subventions sollicitées. En effet, une nouvelle évaluation du coût des travaux fait état d'un montant prévisionnel de 63 000 € HT. Le plan de financement est ajusté comme suit :

| <b>Organisme</b>                       | <b>Taux</b> | <b>Montant</b>  |
|--|-------------|-----------------|
| <b>État (DETR)</b>                     | 25 %        | 15 750 €        |
| <b>Département du Jura</b>             | 25 %        | 15 750 €        |
| <b>Comcom Champagnole Nozeroy Jura</b> | 25 %        | 15 750 €        |
| <b>Autofinancement</b>                 | 25 %        | 15 750 €        |
|  |             | <b>63 000 €</b> |

### **1. Seigne des Barbouillons : présentation de la réserve et des agents**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, la Commune de Mignovillard est devenue gestionnaire principal de la réserve naturelle régionale, aux côtés de l'EPAGE Haut-Doubs Haute-

Loue, gestionnaire secondaire. Les 2 agents intervenant sur la réserve à hauteur de 15 % de leur temps de travail (et 85 % sur la réserve de Frasne-Bouverans), se présentent au conseil municipal :

- Mme Elodie MEHL, conservatrice
- M. Guillaume CANOVA, technicien-garde-animateur.

Le conseil municipal prend ensuite connaissance des principales caractéristiques de la réserve, de la richesse de sa biodiversité, de son plan de gestion et du cadre institutionnel. Cette présentation vient compléter la visite du chantier en cours qui a été réalisée par les élus le 1<sup>er</sup> mai 2021.

## **2. Forêts et bois**

### **Travaux en forêt pour 2021 : attribution des travaux**

Lydie CHANEZ, adjointe en charge de la forêt, présente au conseil municipal les offres reçues suite à la consultation lancée pour les travaux d'investissement en forêt. Elles ont été étudiées par la commission ce jour.

#### *Lot n°1 : Entretien, dégagement en futaie irrégulière (parcelles 47, 27, 35 et 32 en option)*

- Entreprise COULET .... 19 730,00 € HT + 8 431,00 € (P32) ..... = 28 161,00 € HT
- ONF..... 19 215,86 € HT + 7 147,00 € HT (P32) ... = 26 362,86 € HT

#### *Lot n°2 : Entretien mécanisé des cloisonnements (parcelles 47, 68 à 71, 77, 4, 25, 30)*

- Entreprise COULET ..... 7 822,00 € HT
- ONF..... 9 177,98 € HT
- VERNEREY forêt..... 11 724,60 € HT

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer :

- le lot n°1, incluant la parcelle 32, à l'ONF pour un montant de 26 362,86 € HT
- le lot n°2 à l'entreprise COULET pour un montant de 7 822,00 € HT.

### **Rattachement des nouvelles parcelles soumises au régime forestier**

Par délibération du 2 décembre 2019, le conseil municipal avait décidé de soumettre et de distraire du régime forestier plusieurs parcelles forestières. Concernant les parcelles nouvellement soumises au régime forestier, l'ONF propose au conseil municipal de les rattacher aux différentes parcelles forestières existantes pour en faciliter la gestion. A l'unanimité, le conseil municipal approuve la proposition de l'ONF.

### **Exploitation d'entretien en forêt non soumise : définition de principes de vente**

De façon plus ou moins régulière, la Commune vend de menus produits forestiers, en dehors de la forêt soumise. Il s'agit en général de bois concernés par l'entretien des parcelles agricoles ou situées le long de routes et chemins. Pour faciliter cette gestion et la facturation et ainsi éviter de délibérer individuellement pour chaque petite somme, il est proposé de prendre une délibération générale fixant les principes et conditions de mise en vente, de prix et de facturation. Un débat s'engage. Chaque élu est invité à réfléchir à la gestion en vue de la prochaine séance.

### **3. Agriculture : commission du 20 avril 2021**

Joël ALPY, conseiller municipal, responsable de la commission Agriculture, fait le point sur les différents dossiers. *Lydie CHANEZ et Maxime FOURNY ne prennent pas part aux débats sur les points pour lesquels ils sont intéressés.*

#### **Conventions pluriannuelles de pâturage de Combe noire et de Combe Guyon**

Les conventions conclues avec Bertrand ROUSSEAU, avec Hélène MEYER et William DUVAL et avec Nicolas MAIRE arrivent à leur terme le 31 décembre 2021. Un appel à candidatures sera lancé auprès des exploitants agricoles pour une nouvelle période, afin de poursuivre la mise en œuvre du plan de gestion.

#### **Baux ruraux**

Le conseil municipal renouvelle les baux qui arrivent à échéance le 31 décembre 2022 :

- Parcelles ZW 7 et ZV 65 : Benoit LANQUETIN
- Parcelle ZW 23 : Alain PAQUETTE
- Parcelles ZV 65 et 70 : William DUVAL et Hélène MEYER
- Parcelle ZW 11 : Pascal, Thierry et Patrice VERNEREY
- Parcelle ZE 67 : Sylvain CARREZ
- Parcelle F 86 : Hervé MIVELLE
- Parcelles ZH 32 et 95 : Gilles MELET
- Parcelle ZC 15 : Nathalie CHAUVIN

#### **Ventes d'herbe**

Sur proposition de la commission, les ventes d'herbe pour 2021 sont les suivantes :

- Parcelles ZC 44 (Seignettes), ZK 18 (Barbouillons), ZB 11 (Seigne des Seignaux) : Bertrand ROUSSEAU
- Parcelle ZE 82, lot 1 (Prés Coulons) : Patrick ROUGET
- Parcelle ZE 82, lot 2 (Prés Coulons) : GAEC de la Sauge
- Parcelle ZE 67, lot 2, année impaire (Prés Coulons) : Gilles MELET
- Parcelle ZE 67, lot 1 (Prés Coulons) : GAEC des Normands
- Parcelles 161 ZH 43, 46, 47, 92, 95 (Communailles) : Julien RATTE

Par ailleurs, la vente d'herbe des parcelles ZA 80 et ZA 81, situées au centre de Petit-Villard, est réservée à du pâturage d'entretien par des équidés. Au regard des demandes reçues par la Commune avant la séance du conseil municipal, les élus décident d'attribuer la parcelle ZA 80 à Maxime FOURNY et Mathilde PICOT et la parcelle ZA 81 à Amandine et Maxime GONIN.

Enfin, concernant les 2 lots du Sillet, M. le Maire informe avoir reçu une proposition de Nicolas MAIRE pour le pâturage de chèvres. Sur proposition de la commission, le conseil municipal ne donne pas suite à cette proposition dans la mesure où ces lots sont destinés à des bovins ou équidés.

M. le Maire indique également n'avoir reçu aucune autre demande de la part des exploitants agricoles à qui ces lots n'ont jamais été attribués. Le conseil municipal décide donc de proposer ces lots aux agriculteurs des années précédentes. En

fonction des demandes, le choix se fera part tirage au sort. Pour les années futures, la commission Agriculture est chargée d'étudier une gestion alternative des parcelles concernées, peut-être en lien avec la SAFER.

### **Pâturage d'entretien**

Plusieurs demandes pour la réalisation de pâturage d'entretien sont parvenues à la Commune. Il est décidé de leur donner les suites ci-après :

- Maxime et Amandine GONIN pourront utiliser une partie de la parcelle ZC 14 (Fontaine Bouchard), la parcelle AB 432 (derrière la maison Bourgeois) ainsi qu'une partie des parcelles ZI 65, 137 et 284 (vers les terrains synthétiques) et ZA 164 (fontaine de Petit-Villard)
- Valérie FOURNIER ne se voit pas attribuer de secteur de pâturage cette année dans la mesure où certains points des clauses du contrat de l'an dernier n'ont pas été respectés.

Le conseil municipal rappelle sa délibération du 22 juin 2020 fixant le prix de 1 €/are de participation.

### **Avis dans le cadre de la consultation publique ICPE pour l'exploitation d'un élevage de vaches laitières (GAEC du Lancier)**

M. le Maire indique au conseil municipal que l'Etat organise du 26 avril au 23 mai 2021 une consultation du public qui a pour objet la régularisation de la situation administrative d'une installation classée d'élevage bovin de plus de 150 vaches laitières dans le contexte du projet de la construction d'une fosse complémentaire couverte de 2 000 m<sup>3</sup> sur la commune. L'effectif prévu du projet est de 220 vaches extensibles à 250 vaches. Conformément à la procédure, le conseil municipal peut rendre un avis, au plus tard 15 jours après la clôture de la consultation.

Après une présentation succincte des principaux éléments du dossier, un débat s'engage. Le conseil municipal souhaite formuler des observations sur :

- la taille importante de l'exploitation, qui génère des quantités conséquentes de lisier (sensibilité du sous-sol karstique, tension foncière pour assurer le plan d'épandage...)
- la nécessité de mieux prendre en compte la sensibilité environnementale des parcelles de la RNR de la Seigne des Barbouillons et du cours d'eau à L'Aubette en interdisant l'épandage de fumier et de lisier
- les besoins importants en eau potable et la vulnérabilité de l'alimentation en eau lors des épisodes de plus en plus récurrents de sécheresse
- certaines données erronées ou incomplètes

### **Demande d'achat de terrain agricole communal à la Grange-des-Prés**

Lors de la séance du 1<sup>er</sup> mars dernier, le conseil municipal a donné son accord pour la vente d'environ 45 ares de la parcelle F 220 au GAEC MIVELLE afin de permettre la construction d'un bâtiment agricole. Après renseignements auprès de la SAFER et sur proposition de la commission Agriculture, le conseil municipal fixe le prix de vente à 0,35 €/m<sup>2</sup>, frais de bornage et de notaire à la charge de l'acquéreur.

## 4. Urbanisme, voirie et bâtiments

### **Proposition de transfert de la RD 310 dans la voirie communale**

Le Département du Jura assure en mai 2021 le renouvellement complet de la couche de roulement de la RD 310 traversant Essavilly. A cette occasion, il propose à la Commune le transfert de cette portion de voie, qui n'a plus de vocation de liaison entre plusieurs communes (puisque la route de Longcochon est déjà communale). A l'unanimité, le conseil municipal refuse le transfert de la RD 310 dans la voirie communale.

### **RD 286 : attribution des travaux (plateaux surélevés, bordures)**

Le Département va procéder en septembre prochain au renouvellement d'au moins une partie de la RD 286 (rue de Champagnole). Ces travaux sont l'occasion pour la Commune d'améliorer le plateau surélevé devant la mairie, de créer un nouveau plateau surélevé vers le cimetière et de renouveler les bordures les plus dégradées. Gérard MUGNIOT, adjoint en charge de la mairie, a obtenu un devis de la part de la SJE, entreprise missionnée par le Département :

- Création d'un plateau surélevé.....11470,20 € HT
- Remplacement de bordures .....6 803,00 € HT
- Amélioration du plateau surélevé existant et potelets.....2 340,00 € HT
- Total.....20 613,20 € HT

Une partie des travaux peuvent bénéficier d'une subvention de 25 % au titre des amendes de police : 6 409,20 € pour le plateau surélevé et 500,00 € pour la signalisation routière liée au plateau, soit un total de dépenses subventionnables de 6 909,20 € soit une subvention attendue de 1 727.30 €.

Par 17 voix pour et 1 voix contre, le conseil municipal attribue les travaux à l'entreprise SJE et sollicite une subvention au titre des amendes de police.

### **Chemin piétonnier entre la colonie et Petit-Villard : attribution des travaux**

Les devis reçus sont les suivants pour la création du chemin :

- BENETRUY TP .....7 712,70 € HT
- JEANNIN TP .....7 980,00 € HT

Le conseil municipal retient l'offre de l'entreprise BENETRUY, à l'exception de la terre végétale et du marquage d'un passage piéton : le devis sera actualisé en conséquence.

## 5. Environnement, cadre de vie et tourisme : commission du 24 avril 2021

Pascale DUSSOUILLEZ, adjointe en charge de l'environnement, rend compte des points abordés par la commission :

- Décorations de Noël : renouvellement de 4 motifs et achat d'un cordon lumineux pour les petites réparations, redéploiement d'éléments
- Espaces verts : test de limitation de la fréquence de tonte sur quelques

espaces qui n'ont pas vocation à avoir un gazon ras

- Fleurissement : diverses améliorations et réflexion autour de la fontaine de l'Abondance
- Biodiversité : création d'hôtels à insectes avec le centre périscolaire
- Terrain de jeux de Communailles : réflexion pour un aménagement champêtre en 2022
- Fontaine de Communailles : réflexion pour la désimperméabilisation en 2022
- Itinéraires de balade sur les chemins : démarrage du recensement des circuits possibles
- Collecte des déchets : organisation d'une concertation avec la population, le samedi 19 juin de 10h à 11h dans chaque rue pour actualiser la localisation des points de regroupement des bacs (qui seront matérialisés au sol)

## 6. Intercommunalité et structures extérieures

### **Avis sur le transfert de la compétence « Autorité organisatrice des mobilités »**

Le 11 mars dernier, le conseil communautaire de la Communauté de communes Champagnole Nozeroy a approuvé la modification des statuts afin de prendre la compétence « Autorité organisatrice des mobilités ». Les conseils municipaux disposent de 3 mois pour rendre un avis sur cette modification. Par 17 voix pour et 1 voix contre, le conseil municipal rend un avis favorable.

## 7. Divers

### **Élections régionales et départementales des 20 et 27 juin 2021**

En raison du contexte sanitaire, le bureau de vote sera transféré à la salle des sports de Mignovillard. Compte tenu de la concomitance de 2 élections, 2 bureaux de vote distincts seront aménagés. Les élus établissent le tableau des permanences pour tenir ces bureaux de vote.

*Prochaine séance du conseil municipal : lundi 7 juin 2021 à 20h.*

*La séance est levée à 23h45.*



Le Maire,

*Florent SERRETTE*